



HAL
open science

Le pont dans l'Antiquité romaine à travers les témoignages épigraphiques : continuité du cheminement et permanence du pouvoir. À propos de l'inscription AÉ, 1975, 134 (Tibre, confluence du Fossé Galeria)

Laurent Lamoine, Mireille Cébeillac-Gervasoni

► To cite this version:

Laurent Lamoine, Mireille Cébeillac-Gervasoni. Le pont dans l'Antiquité romaine à travers les témoignages épigraphiques : continuité du cheminement et permanence du pouvoir. À propos de l'inscription AÉ, 1975, 134 (Tibre, confluence du Fossé Galeria). Siècles : Cahier du centre d'histoire "Espaces et cultures", 2007, 25, pp.15-33. <10.4000/siecles.1381>. <hal-04107559>

HAL Id: hal-04107559

<https://hal.science/hal-04107559v1>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Laurent LAMOINE

CHEC, Université Blaise-Pascal

Avec la collaboration de

Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI

(CNRS, UMR 8585)

LE PONT DANS L'ANTIQUITÉ
ROMAINE À TRAVERS LES
TÉMOIGNAGES ÉPIGRAPHIQUES :
CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT ET
PERMANENCE DU POUVOIR

À PROPOS DE L'INSCRIPTION AÉ, 1975, 134
(TIBRE, CONFLUENCE DU FOSSÉ GALERIA)

Dans les années 1970, un dragage dans l'anse du Tibre, à la confluence du Fossé Galeria, ramena à la lumière une grande stèle de marbre blanc, cassée en trois morceaux, qui, à l'époque des empereurs Valentinien I^{er} et Valens, commémorait la réparation des rives du fleuve et la restauration des « treize ponts qu'une longue incurie avait abîmés »¹. Cette mention des treize ponts de Rome, qui devaient se répartir le long du fleuve, de la Ville à Ostie, témoigne de la situation exceptionnelle de Rome au IV^e siècle ap. J.-C. qui, en liaison avec Ostie, son avant-port principal², constituait depuis le Haut-Empire la « mégapole » de la Méditerranée, et conserva au moins jusqu'au V^e

1. *Année épigraphique* (désormais *AE*), 1975, 134.

2. Cf. NICOLET *et alii*, « Villes et avant-ports : l'exemple de Rome et d'Ostie », *MEFRA*, 114, 2002, p. 7-449.

3. Cl. NICOLET (dir.), *Mégapoles méditerranéennes*, Rome-Paris, 2000. R. KRAUTHEIMER, dans *Rome, portrait d'une ville*, 312-1308, Paris, 1999 (1980), p. 21-26, se livre à une description de Rome au début du IV^e siècle.

4. L. FICACCI, *Piranesi. The Etchings*, Londres, 2000. Nous remercions David Gervasoni, qui prépare une thèse de doctorat sur l'épigraphie dans l'œuvre de G. B. PIRANÈSE, de nous avoir signalé cet intérêt de l'artiste pour les ponts antiques de Rome.

5. Pensez au célèbre passage de CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, IV, 17, dans lequel Jules César décrit par le menu la construction d'un pont sur le Rhin.

6. VITRUVÉ, *De architectura*, I, 2-3 (les caractéristiques des ponts romains) et V, 12 (l'existence d'ouvriers-plongeurs).

7. F. COARELLI, *La Colonna Traiana*, Rome, 1999, «tav.»

16 4-5, 50, 121 (qui n'est pas un pont-bateaux mais le pont d'Apollodore de Damas).

8. Interprétation discutée, voir M. CÉBEILLAC-GERVASONI *et alii*, *Épigraphie latine*, Paris, 2006, p. 226.

9. R. CHEVALLIER, *Les Voies romaines*, Paris, 1997, p. 127-130, a fait de manière pratique le recensement des sources utiles.

siècle cette position³. Il faut sans doute attendre l'époque contemporaine pour retrouver en Europe une situation similaire. L'industrialisation et l'affirmation des États-nations centralisateurs aux XIX^e et XX^e siècles ont transformé les capitales européennes en mettant en œuvre de grands travaux d'urbanisme qui ont eu comme conséquence entre autres de multiplier les ponts. Rome dut attendre son annexion au royaume d'Italie en 1870 pour être concernée par le phénomène et renouer avec son lustre d'antan. Cette dotation antique remarquable, même transformée en ruines, fut toujours admirée par les habitants et les visiteurs de Rome du Moyen Âge à l'époque moderne. Il nous suffira de rappeler la série magnifique d'eaux-fortes du Piranèse consacrée aux anciens ponts de Rome dans *Le Antichità romane*⁴.

La construction d'un pont répond au moins à deux objectifs : le pont est d'abord un équipement qui permet de suppléer aux gués afin de faciliter la circulation des hommes et des biens. Les sources antiques ont été bien entendu sensibles à cet usage et au savoir-faire des ingénieurs romains, une connaissance acquise à l'occasion de travaux à Rome comme au cours des campagnes militaires dans l'empire⁵. Vitruve, à l'époque augustéenne, a consacré plusieurs passages de son *De architectura* aux techniques employées dans la construction des ponts de bois comme de pierre⁶. La technique romaine s'affiche sur les bas-reliefs des grandes colonnes commémoratives de la Rome des Antonins. On peut ainsi voir sur plusieurs reliefs de la colonne Trajane un pont-bateaux⁷. Les images qui célèbrent les plus belles réalisations circulent : le pont-bateaux d'Arles représenté sur une mosaïque de la place des Corporations à Ostie⁸. Si le pont est un symbole de l'ingéniosité des hommes, il est également une représentation de la supériorité du pouvoir commanditaire et les auteurs anciens n'ont pas hésité à le faire remarquer⁹. En outre, la construction d'un pont, son entretien et le contrôle de ses accès, comme la maîtrise et le contrôle du fleuve, donnent également au pouvoir des occasions de manifester sa légitimité. Cette symbolique est d'autant plus forte que le fleuve et les points de passage naturels ou artificiels entre ses rives sont souvent considérés comme des lieux sacrés. Signe manifeste de cette charge

religieuse, les Romains considéraient que le titre de *pontifex* (pontife) était un dérivé du mot *pons* (pont)¹⁰.

Les ponts de Rome et de sa région ont été des lieux qui ont catalysé des événements fondateurs de l'histoire de la Ville. On se souviendra d'Horatius Coclès, « Le Borgne », au pont Sublicius au tout début de la République ou de l'empereur Constantin au pont Milvius en 312 ap. J.-C. Horatius Coclès, héros républicain, interdit le passage du Tibre à la troupe du roi étrusque Porsenna en défendant, quasiment seul, l'accès au pont Sublicius. Il retint assez longtemps les assauts des Étrusques pour permettre à ses camarades de détruire le pont. Ce dernier rompu, Horatius Coclès, après avoir invoqué le dieu Tibre, se jeta dans le fleuve et parvint à rejoindre les siens¹¹. Ce n'est pas un hasard si le destin de la République se joua à la tête du vieux pont de bois où Horatius « aux regards terribles et menaçants » eut le dessus sur les ennemis. Il y a là une convergence entre l'intérêt stratégique du pont et son caractère de lieu sacré propice à l'intervention des dieux, symbolisée par l'audace du héros. La toute jeune République se trouva légitimée face aux motivations du roi de Clusium¹². Le 28 octobre 312, Constantin écrasait dans une bataille qui se termina au pont Milvius son rival Maxence qui se précipita dans le Tibre et perdit la vie¹³. La victoire de Constantin faisait disparaître tout compétiteur en Occident et fut interprétée dans les milieux chrétiens comme la récompense accordée au prince pour sa conversion au christianisme. Encore une fois, le fleuve et un pont étaient témoins de grands changements qui légitimaient la domination d'un homme sur l'Empire. Alors qu'il cherchait à mettre son empreinte sur Rome, Constantin se fit offrir par le Sénat et le peuple romain en 315 un arc de triomphe dont la frise intermédiaire (au dessus des baies secondaires et sur les faces latérales) représentait sa campagne contre Maxence et le combat au pont Milvius en particulier¹⁴. Dans le panégyrique prononcé dans l'été 310 à Trèves par un rhéteur d'Autun, le pont que Constantin avait lancé sur le Rhin afin de combattre les Bructères est magnifié comme le symbole du génie romain et de l'omnipotence de l'empereur sur la nature et sur les hommes¹⁵.

César, dans *La Guerre des Gaules*, avait aussi combiné les deux aspects du pont, à la fois équipement et symbole, quand il

10. VARRON, *Lingua latina*, 5, 83. Voir G. DUMÉZIL, *La Religion romaine archaïque*, Paris, 1987 (1974), p. 574 : « celui qui fait le, un pont ». Il faut peut-être comprendre le pont dans le sens de chemin.

11. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, II, 10.

12. G. DUMÉZIL, *Mythe et épopée*, III, Paris, 1995 (réédition), p.1339-1342 (la traduction de Tite-Live est tirée de cette référence).

13. LACTANCE, *De la mort des persécuteurs*, 44.

14. P. BARCELÓ, « L'arco di Costantino » dans G. BONAMENTE et F. MACERATA (dir.), *Costantino il Grande*, I, 1992, p. 105-114.

15. *Panégyriques latins*, VII, 13.

16. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, IV, 17 et VI, 9.

17. TACITE, *Annales*, I, 49 : Germanicus jette un pont sur le Rhin.

18. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, IV, 16, traduction de L.-A. Constans (Paris, 1926).

19. *Ibid.*, IV, 19.

20. *Ibid.*, VI, 29 (traduction de L.-A. Constans).

21. Sur ces événements voir Ch. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, Paris, 1990, p. 187-190 et 197-198 et V. GALLIAZZO, *I ponti romani*, I, Trévisé, 1994, p. 64-68.

décrivait la construction de ponts sur le Rhin pour mener ses légions en Germanie en 55 puis en 53 av. J.-C¹⁶. Son récit constitue en quelque sorte l'archétype de toutes les autres descriptions postérieures du passage du Rhin ou de tout autre fleuve majeur¹⁷. Une traversée sur des bateaux lui semblait risqué et ne pas convenir « à sa dignité et à celle du peuple romain », mais il s'agissait aussi de montrer que son *imperium* n'était pas limité par le Rhin et pouvait s'exercer sur les tribus germaniques¹⁸. Le simple fait de voir le chantier du pont progresser et se terminer poussa les Suèves, les plus menaçants des Germains d'alors, à la panique et à la fuite. Après dix-huit jours d'expédition, César retourna en Gaule et fit détruire le pont derrière lui¹⁹. La destruction du pont, que certains commentateurs interprètent comme l'aveu d'un quasi-échec de sa toute première campagne germanique, peut être considérée au contraire comme la manifestation de la toute puissance du proconsul romain, qui ne lésina pas sur les moyens pour offrir aux regards de ses soldats et des Germains un signe même éphémère de l'étendue de son pouvoir. En 53, César renouvela l'opération mais, cette fois-ci, il ne détruisit pas intégralement le pont sur le Rhin, il fit « couper sur une longueur de deux cents pieds la partie du pont qui touchait à la rive ubienne, et à son extrémité il construi[sit] une tour de quatre étages, install[a] pour assurer la défense du pont une garnison de douze cohortes et fortifi[a] ce lieu par de grands travaux. Il donn[a] le commandement de la place au jeune C. Volcacius Tullus »²⁰. Plus ou moins temporairement, le pont sur le Rhin perdait son utilité pratique pour ne conserver que son rôle de symbole politique, fiché presque en terre ennemie²¹.

C'est en tenant compte de cette richesse de significations que nous allons revenir sur les treize ponts de Rome en tentant de cerner l'ensemble des implications de cette dotation exceptionnelle, avec l'aide, dans la mesure du possible, de comparaisons tirées des provinces de l'Empire. Il ne sera pas question de nous occuper du traitement de la question technique qui nécessiterait une spécialisation. À partir de l'inscription de la confluence du Fossé Galeria, nous allons surtout nous concentrer sur la dimension symbolique du pont.

Les ponts de Rome

L'inscription *AE*, 1975, 134

Le texte

[A]lbei Tiberis ripas / et pontes tredecim, / [q]uos dissimulatio / longa corruerat / et publica dispen/dia requirebat, / dd nn (domini nostri duo) Valentinianus / et Valens, triumff (triumphatores duo), / semper Augg (Augusti duo), constitui / fierique iusserunt. / Regente urbi praefectura / Ceionio Rufio Volusiano, u(iro) c(larissimo), / ex praef(ecto) praet(orio), praef(ecto) urbi, / iudice iter(um) sacr(arum) cogn(itionum).

« Nos deux maîtres Valentinien et Valens, tous deux triomphateurs, toujours tous les deux Augustes, ont ordonné de décider des travaux et de les faire pour les rives du fleuve Tibre et pour les treize ponts qu'une longue incurie avait abîmés et qui nécessitaient une intervention publique. Ceionius Rufius Volusianus, *vir clarissimus*, dirigeant de la préfecture de la Ville, ex-préfet du prétoire, préfet de la Ville, deux fois juge aux procès sacrés. »²²

Première analyse

Depuis l'empereur Tibère, l'entretien des ponts de Rome, depuis la Ville jusqu'à l'embouchure du Tibre, dépendait des *curatores alvei Tiberis et riparum*, les curateurs chargés du lit du Tibre et de ses rives, qui constituaient une commission sénatoriale puis un service impérial²³. On connaît encore des *curatores alvei Tiberis et riparum* à l'époque de l'empereur Constantin²⁴. Le caractère particulier de l'intervention des empereurs Valentinien I^{er} et Valens explique sans doute que les opérations aient été confiées au préfet de la Ville C. Ceionius Rufius Volusianus Lampadius, entre le 4 avril 365 et le 18 février 366 qui sont les dates qui encadrent sa préfecture²⁵. Le préfet de la Ville, véritable représentant de l'empereur à Rome, dispose d'une juridiction étendue à une partie de l'Italie qui lui donne la

22. Traduction de M. CÉBEILLAC-GERVASONI. M. FLORIANI SQUARCIAPINO, « *Albei Tiberis ripas et pontes tredecim...* », *Archeologia Classica*, 25-26, 1973/74, p. 250-261 (« tav. » XLI) et M. CÉBEILLAC-GERVASONI et alii, *Épigraphie [...]*, p. 129-131 (p. 130) donnent une photographie de la stèle.

23. Joël LE GALL, *Il Tevere fiume di Roma nell'antichità*, C. MOCCHEGIANI CARPANO et G. PISANI SARTORIO (éd.), Rome, 2005, p. 155-208 (éd. traduite et corrigée de *Le Tibre fleuve de Rome dans l'Antiquité*, Paris, 1953).

24. *AE*, 1975, 135.

25. A. CHASTAGNOL, *Les Fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, p. 164-169.

26. *Digeste*, «Liber singularis de officio praefecti Vrbis» d'Ulpien.

27. *AE*, 1975, 135.

28. M. CÉBEILLAC-GERVASONI *et alii*, *Épigraphie [...]*, p. 127-128.

29. M. FLORIANI SQUARCIAPINO, «*Albei [...]*».

charge du maintien de l'ordre, de l'exercice de la justice et de la surveillance des opérations publiques dans ce territoire²⁶. Parvenu au pouvoir dans les convulsions qui avaient suivi la disparition de Julien l'Apostat, en 364, Valentinien I^{er} a cherché pendant tout son règne (364-375) à renforcer sa position, le choix de son frère Valens comme co-empereur attestant de cette volonté. Ils se partagèrent l'empire, Valentinien se chargea de l'Occident et choisit Milan pour capitale et il décida dans un premier temps de se concilier le Sénat de Rome. Fin 365, il quitta l'Italie pour mener des guerres contre les Barbares sur le Rhin, en Bretagne et sur le Danube.

Les difficultés d'établir la liste et l'historique des treize ponts romains

L'énigme de *AE*, 1975, 134

Il n'est pas possible d'éclaircir les circonstances du repêchage de la stèle (et de deux autres pierres)²⁷. L'anse du Tibre, à la confluence du Fossé Galeria, n'est peut-être que le site de découverte et non le site d'origine. Les pierres peuvent être errantes ou bien remployées au cours du temps dans des constructions voisines aujourd'hui disparues. Il est possible aussi que la société de dragage n'ait pas voulu révéler le lieu réel de la trouvaille pour des raisons pratiques. Certains ont penser que le bras principal du Tibre qui passait par Ostie aurait pu posséder un pont, pourquoi pas celui des inscriptions découvertes dans l'anse du fleuve ? Cependant, le nombre important d'attestations de *lenuncularii*, les passeurs par bac, donne l'impression que, même pour rejoindre Portus, ces bateaux fluviaux à fond plat étaient indispensables, ce qui démentirait l'hypothèse d'un pont à cet endroit-là²⁸. L'hypothèse d'un pont à la confluence du Fossé Galeria reste incertaine et il faut bien reconnaître que cette découverte constitue une énigme²⁹.

Rome a-t-elle eu treize ponts ?

L'inscription de Volusianus commémore la restauration de treize ponts, or il est difficile d'établir la liste de ces treize ponts, de les situer

tous avec précision et d'en trouver des traces archéologiques. Le texte des *Régionnaires*, contemporain de l'inscription, qui recensait les édifices remarquables de Rome, n'énumère que huit ponts³⁰. Cette divergence entre documents sans doute élaborés tous deux à partir des archives de la préfecture de la Ville est singulière. En 1953, Joël Le Gall avait dressé une liste de dix ou onze prétendants³¹. Vittorio Galliazzo, dans sa synthèse de 1994, reste tributaire des sources manuscrites mais propose le chiffre de onze³². Depuis les historiens ont tenté d'intégrer les informations qui provenaient d'Ostie et du territoire entre le complexe portuaire et Rome pour expliquer le nombre de treize ponts cités dans l'inscription des empereurs Valentinien I^{er} et Valens³³. Essayons à notre tour de dresser la liste des treize ponts³⁴. Dans l'ordre chronologique, en restant conscient qu'il subsiste de nombreuses incertitudes et en distinguant les ponts *intra muros/extra muros*, nous avons (voir la carte en fin d'article) :

1. Le pont Sublicius est le plus ancien pont de Rome dont la construction est attribuée par la tradition au roi Ancus Marcius (VII^e siècle av. J.-C.)³⁵. Traditionnellement, on situe le pont Sublicius entre le Forum Boarium et le Janicule, Pier Luigi Tucci a proposé récemment avec des arguments solides de le situer à la hauteur de l'Aventin³⁶. Considéré comme l'un des *sacra* de Rome, le pont Sublicius a toujours été conservé en bois sans utilisation de clous ou de rivets en fer. On possède une représentation du pont sur des monnaies d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle.

2. Le pont Aemilius fut le premier pont de pierre, édifié à partir de 179 av. J.-C. par le censeur M. Aemilius Lepidus (d'où son nom de pont Lepidus) entre le Forum Boarium et le Transtévère, et terminé par Scipion Émilien et L. Mummius, censeurs en 142. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une arche appelée depuis le XVI^e siècle le « Ponte Rotto ».

3. Le pont Fabricius fut construit en 62 av. J.-C.

4. Le pont Cestius fut construit au milieu du I^{er} siècle av. J.-C. Avec le pont Fabricius, il relie l'île Tibérine aux deux rives du fleuve.

30. R. KRAUTHEIMER, *Rome [...]*, p. 38. J. LE GALL, *Il Tevere [...]*, p. 354, compare les listes des *Régionnaires*, du *Curiosum* et du *Laterculus* qui proposent toutes huit ponts.

31. J. LE GALL, *Il Tevere [...]*, p. 81-104 (= *Le Tibre, op. cit.*, p. 75-91) : Aemilius, Sublicius, Milvius, p. 235-251 (= p. 205-215) : Fabricius, Cestius, Agrippa, Néron, Hadrien et p. 357-377 (= p. 295-311) : Valentinien, Gratien=Cestius, Probus/Théodose, suivi par M. FLORIANI SQUARCIAPINO, *loc. cit.*, p. 252-256.

32. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 5-28 (son n° 10 correspond à la passerelle sur une canalisation des Thermes d'Agrippa et son n° 11 au viaduc de l'Aqua en direction du Transtévère). R. KRAUTHEIMER, *Rome [...]*, p. 23-24, ne retient dans sa description de la Rome de 312 que sept ponts dont le pont Milvius.

33. M. CÉBEILLAC-GERVASONI *et alii*, *Épigraphie [...]*, p. 126-136.

34. Sans tenir compte du viaduc de l'Aqua en direction du Transtévère et de la passerelle sur une canalisation des Thermes d'Agrippa.

35. Th. CAMOUS, *Le Roi et le fleuve. Ancus Marcius Rex aux origines de la puissance romaine*, Paris, 2004, p. 196-198.

36. P. L. TUCCI, « Eight Fragments of the Marble Plan of Rome Shedding New Light on the Transtiberim », *Papers of British School at Rome*, 72, 2004, p. 185-202.

37. On connaît dans la correspondance de Symmaque (fils) un notaire public, Aphrodisius, chargé de superviser la construction d'un pont à Rome vers 384 (*Relationes*, 26, 3).

38. Nièce de Trajan, disparue en 162, M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial*, Louvain, 1987, p. 446, n° 533.

39. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 29-49 (Milvius, n° 17, p. 32-37).

40. *Ibid.*, II, p. 45-48 (n° 32). *Corpus Inscriptionum Latinarum* (désormais *CIL*), VI, 1199.

41. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 51-73 (*Matidia*, n° 60, p. 59, *stagnum*, n° 44, p. 55).

Sous l'empereur Gratien (367-383), après une importante réfection, il devint le pont Gratianus.

5. Le pont d'Agrippa reliait le Champ de Mars au Janicule, sa construction est datée des années 19-10 av. J.-C. Après la restauration de 147, il devint le pont Aurelius Antoninus (en l'honneur d'Antonin le Pieux).

6. Le pont Neronianus faisait la jonction entre le Champ de Mars et le cirque de Néron (au Vatican).

7. Le pont Aelius mène au Mausolée d'Hadrien (le Château Saint-Ange). À son extrémité orientale, il est orné au IV^e siècle d'un arc en l'honneur de Gratien, de Valentinien II et de Théodose le Grand.

8. Le pont Aurelius Antoninus Valentinianus, construit par Marc Aurèle ou par Caracalla entre le Janicule et le « complexe » de Pompée. Symmaque le Père, préfet de la Ville en 364-365, y dédicaça un arc en l'honneur de Valentinien I^{er} et de Valens. Il fut reconstruit par le pape Sixte IV et appelé désormais « Ponte Sisto »³⁷.

9. Le pont de l'empereur Probus (276-282), terminé par Théodose, aboutissait à l'Aventin.

10. Le pont Milvius, au nord de la Ville, fut édifié en pierre en 109 av. J.-C. par le censeur M. Aemilius Scaurus. Les *Régionnaires* considèrent que ce pont est un pont urbain.

11. Le pont de Matidia la Jeune à Portus sur le canal, fut construit sous les Antonins. Il permettait de relier de part et d'autre du canal les anciennes propriétés de Matidia³⁸.

12. Le pont de Commode ou du *stagnum* d'Ostie (?) au sud du port.

13. Le supposé pont de la confluence du Fossé Galeria et du Tibre, où l'on a retrouvé les inscriptions citées ci-dessus ?

V. Galliazzo fait une proposition différente de la répartition des ponts. Aux onze ponts *intra muros* (dans sa numérotation : n° 1 à 11), il ajoute vingt-cinq ponts des environs de Rome (n° 12 à 37)³⁹ — dont le pont Milvius et le « Ponte Salario » reconstruit par Narsès, au nom de l'empereur Justinien, pendant la guerre gothique⁴⁰ — et cinquante-trois ponts de la « province de Rome » (n° 38 à 91)⁴¹ dont six à proximité d'Ostie comme le pont de Matidia et celui du *stagnum*. Le problème d'un tel recensement tient

dans l'utilisation déroutante de cadres territoriaux qui correspondent autant à la situation administrative antique qu'à des découpages plus contemporains.

Les provinces offrent difficilement des exemples comparables

V. Galliazzo a recensé au moins 1 560 ponts et passerelles antiques dans le cadre de l'ancien empire romain, près de 450 pour la seule Italie. Pour obtenir cette moisson généreuse, il ne s'est pas contenté des seules attestations textuelles. Cependant, quand on croise l'information textuelle et archéologique pour les provinces (vestiges aériens et éléments retrouvés au cours de fouilles), il faut bien reconnaître que la récolte est plus maigre (moins de 100 attestations pour les Gaules et la Bretagne). Les attestations manquent et il est presque impossible de disposer pour un même site de mentions de ponts contemporains. Trèves, compte tenu de son importance politique et stratégique, compta deux ponts qui ont fonctionné en même temps : le pont daté du I^{er} siècle, peut-être décrit par Tacite⁴², et le célèbre « Römerbrücke » du II^e siècle⁴³. De manière synthétique, en se fondant sur le recensement de V. Galliazzo, on peut affirmer que les opérations de construction et de restauration les plus marquantes du I^{er} au IV^e siècle dans l'empire concernaient les territoires que l'autorité romaine cherchait à contrôler de façon vigoureuse : les différents *limes* (sur le Rhin, le Danube, en Bretagne, en Afrique et en Syrie) et les régions qui avaient connu des temps de pacification plus ou moins rudes et longs (dans la péninsule ibérique et en Gaule). Qui ne connaît pas le pont d'Alcántara construit en 103-104 sur le Tage, en Extrémadure, au centre de la Lusitanie ?⁴⁴ En Afrique proconsulaire et en Numidie, le souci de sécuriser les voies de l'acheminement du blé de l'annone et du marbre a conduit à la réalisation d'opérations importantes. C'est à ce contexte qu'il faut sans doute relier la construction du pont de Chemtou sur la Mejerda en 112⁴⁵. L'extraction du marbre de Chemtou était un monopole impérial qui connut un essor significatif à partir du II^e siècle et qui s'est maintenu jusqu'au IV^e siècle⁴⁶.

42. TACITE, *Histoires*, 76-77.

43. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 278-284 (n° 569 et 570) Ch.-M. TERNES, *La Vie quotidienne en Rhénanie à l'époque romaine (I^{er} au IV^e siècle)*, Paris, 1972, p. 242-244.

44. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 353-358 (n° 754).

V. Galliazzo a choisi le pont d'Alcántara pour la couverture de son ouvrage.

45. *Ibid.*, II, p. 442-443 (n° 916).

46. *Histoire Auguste*, « Vie de Tacite », 10, 5 : l'empereur Tacite (275-276) offrit aux citoyens d'Ostie cent colonnes de marbre de Numidie.

47. J. CHAMPEAUX, «Le Tibre, le pont et les pontifes. Contribution à l'histoire du prodige romain», *Revue des Études latines*, 81, 2003 [2004], p. 25-42.
48. J. LE GALL, *Il Tevere [...]*, p. 35-36.
49. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 53, 33.
50. *CIL*, XIV, 5320 : dernier jalonnement d'ensemble connu opéré en 101-103 ap. J.-C. sous la responsabilité de Ti. Julius Ferox.
51. Une *statio* à Ostie (*CIL*, XIV, 5384).

Franchir, dompter et montrer

Franchir et dompter le fleuve

Comme nous avons pu l'écrire plus haut, le premier objectif de la construction ou de la restauration d'un pont est de permettre le franchissement du fleuve, en complémentarité des passages à gué et des bacs. Il existe un autre but tout aussi important : le pont participe à la lutte contre les inondations qui sont très courantes, redoutées par les Romains car très destructrices et vectrices d'épidémies⁴⁷. J. Le Gall avait comptabilisé une trentaine d'attestations dans les sources littéraires pour un arc chronologique allant de la fin du V^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle ap. J.-C.⁴⁸ Trois périodes semblent se dessiner et correspondre aux efforts de l'État impérial pour diminuer le risque d'inondation : époque républicaine (onze attestations), principat d'Auguste (six) et l'Empire des Ier-IVe siècles (treize). Les ponts eux-mêmes peuvent être victimes des crues, ce fut le cas du pont Fabricius en 23 av. J.-C.⁴⁹ La très grave inondation de 15 ap. J.-C. poussa l'empereur Tibère à créer la curatelle du lit du Tibre et de ses rives, confiée à des sénateurs de rang consulaire. Le rang des curateurs montre bien que le prince considérait ce problème comme prioritaire. Afin d'assurer leur mission, les curateurs et leur personnel technique surveillaient l'état des rives et des ponts, et défendaient les parties publiques des bords du fleuve des empiètements des particuliers (d'où l'existence de cippes de délimitation du fleuve⁵⁰). Le service possédait des bureaux tout au long du parcours du Tibre depuis Rome jusqu'à Ostie⁵¹. Il est possible que l'activité de ce grand service ait favorisé la multiplication des ponts le long du fleuve, associant de nouveaux ouvrages suburbains aux ponts de Rome *intra muros*. En érigeant la surveillance du fleuve et l'entretien de ses rives et des ponts qui le traversaient en grand service public, les empereurs voulaient apparaître comme les bienfaiteurs des habitants de Rome et de ses environs. Le spectacle avait une vocation universelle, les souverains dont les noms étaient exposés dans les dédicaces des ouvrages réalisés tout au long du Tibre, montraient à tous ceux qui fréquentaient ces rives qu'ils étaient capables de dompter la nature sauvage et dangereuse des eaux et

de terrasser les fléaux que celles-ci pouvaient apporter. Les papes se sont inscrits dans la continuité des empereurs, l'élection de Grégoire le Grand, en 590, est réputée avoir mis fin à la peste provoquée par l'inondation du Tibre et la mort de serpents charriés par le fleuve jusque dans la mer. L'eau « couvrit la ville de Rome [et provoqua l'effondrement] des édifices antiques »⁵². Comme les princes d'autrefois, le pape Grégoire Ier eut à cœur de faire réaliser des travaux de restauration durant son pontificat (jusqu'à son terme en 604), il fit reconstruire certains ponts sur le Tibre⁵³.

52. GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, X, 1 (traduction de R. Latouche, Paris, réédition 1999).

53. R. KRAUTHEIMER, *Rome* [...], p. 159-236.

Montrer la puissance publique et sa générosité

La mise en scène impériale à Rome

La mise en scène impériale est polymorphe car elle utilise le pont à la fois comme un ouvrage qui par lui-même va impressionner le public et comme support d'un discours exposé à la vue de ce public et offert à ses capacités de déchiffrement. La particularité de Rome et de ses environs était la fréquence de cette mise en scène. Les dédicaces présentent généralement les mêmes structures qui peuvent être données dans un ordre différent. Pour l'inscription de Volusianus, la structure est la suivante :

- Lignes 1 et 2 : mention du Tibre et des treize ponts ;
- Lignes 3-6 : mention de l'usure du temps et de l'intervention publique ;
- Ligne 7-10 : mention des empereurs, ordonnateurs des travaux, et d'une partie de la titulature impériale (triumphateurs, toujours Augustes) ;
- Lignes 11-14 : mention du préfet de la Ville, l'autorité agissante, dont on donne une partie de la carrière. Les lettres sont plus petites.

Le lecteur, empruntant le pont et prenant le temps de la lecture, va associer l'une des vertus impériales de fond, la propension à la victoire, à la lutte contre les méfaits du temps et des flots sur l'ensemble des ponts de Rome, donc dans un espace qui dépasse le lieu même d'exposition du texte. Le choix de rendre plus discret la mention du préfet de la Ville, qui apporte un élément de datation, permet d'abolir le temps comme la mention

54. *CIL*, II, 759 : « À l'empereur César Nerva Trajan Auguste, fils du divin Nerva, Germanique, Dacique, grand pontife, dans sa huitième puissance tribunicienne, salué *imperator* cinq fois, consul cinq fois, père de la patrie » (traduction L. Lamoine).

55. *CIL*, II, 760 : « Ce sont ces municipes de la province de Lusitanie qui, après avoir réuni l'argent, ont mené à son terme la construction du pont : les citoyens *Igaeditani*, de l'*oppidum* des *Laucienses*, *Talori*, *Interannienses*, *Colarni*, *Lancienses Transcudani*, *Aravi*, *Meidubrigenses*, *Arabrigenses*, *Banienses* et *Paesures* » (traduction L. Lamoine). V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 357, élimine un peu rapidement le caractère « *opus publicum populi Romani* » de cette opération, il n'est pas pensable que la construction du pont d'Alcántara n'ait pas appartenu à un plan élaboré par l'État central romain.

56. *CIL*, II, 761 : « Consacré à l'empereur Nerva Trajan César Auguste, Germanique, Dacique. Ce temple sur la falaise du Tage, plein des dieux célestes et du César vivant, où l'art même est vaincu par son propre objet, qui l'a offert et pour quel vœu, demandera peut-être la curiosité des voyageurs, friands de nouveautés dont on parle.

Ce pont bâti pour durer à jamais, autant de siècles que l'univers, qui l'a jeté ? C'est

26

Lacer, célèbre par son habilité divine, le même qui éleva ce temple aux

Romuléens divinisés et au César vivant : dans les deux cas les actes cultuels attirent les faveurs divines. Celui qui a mené à terme la vaste entreprise de ce pont géant, c'est Lacer ; accomplissant un acte cultuel, il a honoré les dieux ; celui qui jeta le pont en même temps qu'il consacra les temples, par là s'acquitta, à moins que les vœux comblent (seuls) les dieux. C. Julius Lacer a construit ce temple à ses frais et l'a dédié avec son ami Curius Laco d'Igaedium » (traduction R. Étienne et P. Le Roux).

des treize ponts distendait l'espace. Le texte prend ainsi un caractère universel et suggère l'infini de la puissance et de la générosité impériales. On ignore évidemment s'il n'existait pas (ce qui est probable) un texte similaire sur chacun des ponts restaurés.

Dans les provinces

Des exemples provinciaux permettent de compléter cette analyse, en particulier sur la question de la collaboration entre le prince et les autorités provinciales et locales. Cette collaboration n'apparaissait pas dans le cas romain où l'intervention de l'empereur était exclusive.

La constitution d'un réseau routier a toujours représenté un moyen de pénétrer et de désenclaver les régions intérieures d'une province. La Lusitanie ne fait pas exception à cette règle et les Ier et IIe siècles ont été marqués par la réalisation de voies pénétrantes. Le pont d'Alcántara est l'un des ouvrages d'art de la voie qui mettait en relation le centre de la province et la capitale provinciale Augusta Emerita. La mise en scène impériale repose d'abord sur la création d'un paysage susceptible d'impressionner les personnes empruntant le pont : avec beaucoup de hardiesse les six grandes arches portent la voie à quarante-cinq mètres au dessus du Tage, la gorge et ses obstacles semblent ainsi vaincus. Un arc de triomphe, qui orne le centre du pont, porte la dédicace impériale à Trajan⁵⁴ et une dédicace (répétée sur les deux faces), municipale cette fois-ci, qui donne le nom des onze municipes lusitaniens responsables de la construction⁵⁵. À l'entrée du pont, un petit temple porte une seconde dédicace impériale et un éloge de l'architecte, un certain C. Julius Lacer⁵⁶. On

peut distinguer de cet ensemble de textes riches de sens au moins deux enseignements. Le premier renvoie au message impérial sur l'omnipotence sacrée du prince qui a rejailli sur Lacer même dont les talents n'auraient été en fait que des éclats du génie impérial. On retrouve à cette occasion le discours sur l'éternité du pouvoir du prince qui reposait alors sur la convergence de deux images : celle du fleuve dont le cours est le symbole du temps qui s'écoule, et celle du pont, ouvrage construit pour durer et qui impose dans le paysage un élément de stabilité, qui symbolise la maîtrise du temps, privilège du prince. Le second enseignement permet de se rendre compte des implications locales dans les grands travaux de l'empereur. La construction du pont d'Alcántara a été financée en partie par les collectivités locales qui allaient profiter du désenclavement. Le partage des espaces destinés aux dédicaces entre l'empereur et les notables locaux a transformé le pont en image emblématique du loyalisme des Lusitaniens vis-à-vis de Rome et de la bienveillance du prince accordée aux provinciaux. Le pont d'Alcántara a été considéré comme une « merveille de l'architecture antique »⁵⁷, sans cesse restaurée depuis l'Antiquité ; il revint à Charles Quint, grand imitateur des empereurs romains, de redonner à l'ouvrage son aspect antique en ordonnant en 1543 une réfection générale qui fit disparaître les ajouts du Moyen Âge quand le pont était un élément fortifié de la frontière de la *Reconquista*. On retrouve les éléments de cette mise en scène à Saintes (en Charente-Maritime), chez les Santons d'Aquitaine. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on pouvait encore voir l'ensemble que constituaient le « Vieux Pont » sur la Charente et l'Arc de Germanicus qui marquait l'entrée de l'ouvrage et de la ville de *Mediolanum*, avant que soit décidé de démolir le pont et d'installer l'arc place Bassompierre⁵⁸. Le pont permettait à la « Voie d'Agrippa de Lyon à Saintes » d'aboutir à Saintes, capitale de la province jusqu'au II^e siècle, l'ouvrage d'art donnait au franchissement de la Charente la majesté attendue. L'arc de triomphe, dédié en 18/19 ap. J.-C. à l'empereur Tibère et à ses deux héritiers, Germanicus et Drusus (le fils de Tibère), dont le commanditaire et dédicant, C. Julius Rufus, appartenait à l'une des grandes familles de notables des Santons, ajoutait à cette majesté l'affirmation de l'intégration des Gaulois, soixante-dix ans à peine après la guerre des Gaules. Rufus indiquait sa filiation en

57. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, II, p. 353.

58. *Ibid.*, II, p. 250 (n° 497) ; L. MAURIN, *Inscriptions latines d'Aquitaine* (désormais *ILA*). *Santons*, Bordeaux, 1994, p. 79-95 (n° 7).

59. *IL.A. Santons*, 7. Le sanctuaire du Confluent, dédié au culte impérial, rassemblait les délégués des cités des Trois Gaules sous la présidence du prêtre de Rome et d'Auguste. Un préfet des ouvriers était un collaborateur d'un magistrat ou d'un promagistrat du peuple romain (par exemple le gouverneur romain de la province).

60. V. GALLIAZZO, *I ponti [...]*, p. 247-249, n° 494.

61. *CIL*, XII, 647. Époque julio-claudienne également dans V. GALLIAZZO, *ibid.*

62. R. CHEVALLIER, *Les Voies [...]*, p. 143.

63. *AE*, 1975, 135.

64. De Carin et Numérien en 284 (*CIL*, XIV, 126) à Théodoric (*AE*, 1975, 138).

remontant à son arrière-grand-père, Epotsorovidius, contemporain de Jules César, et les fonctions (prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du Confluent et préfet des ouvriers) qui montraient son engagement dans l'Empire⁵⁹. De son côté, la dédicace impériale donnait la titulature des princes en insistant sur la filiation à Auguste et César divinisés. Comme à Alcántara et à Rome, la maîtrise du temps et celle de l'espace sont affichées comme deux conséquences imbriquées de la puissance impériale. Un troisième exemple, celui du Pont-Flavien à Saint-Chamas (dans les Bouches-du-Rhône), nous permet d'envisager un transfert des mises en scène impériales dans un contexte strictement local⁶⁰. Sur un prolongement de la *via Julia Augusta*, afin de franchir la Touloubre, a été édifié un pont d'une seule arche d'une facture remarquable : deux petits arcs ornent les extrémités et portent la dédicace qui informe que la construction est une évergésie testamentaire due à un certain L. Donnius Flavos, fils de Caius, flamine de Rome et d'Auguste sans doute dans la colonie d'Arles au Ier siècle ap. J.-C⁶¹. La construction a été assurée par C. Donnius Vena, peut-être un parent, et par C. Attius Rufus. Certains ont vu dans cet ouvrage « un pont funéraire donnant probablement accès à un tombeau familial »⁶². Même si ce monument appartient à un contexte privé, il délivrait un message imité des modèles impériaux. L'ornementation (lions et aigles de l'apothéose), comme la charge sacerdotale exercée par Flavos dans la colonie, suggère le rapport étroit entre le discours du notable et ceux élaborés à Rome et pose la question des conditions du transfert.

Permanence du cheminement et continuité du pouvoir

L'acte restaurateur

L'inscription de Volusianus a été trouvée en même temps qu'une grande stèle et un cippe commémorant une restauration de notre mystérieux pont par l'empereur Constantin en 324⁶³. L'épigraphie permet de savoir que, de la fin du III^e siècle jusqu'au premier tiers du VI^e siècle, les ponts sur le Tibre ont été sans cesse restaurés et entretenus par les empereurs ou leurs représentants en Italie⁶⁴. Les formulaires épigraphiques

correspondent bien au champ lexical de la restauration : [q]uos *dissimulatio longa corruperat et publica dispendia requirebat* pour l'inscription de Volusianus, *pontem uetustate (col)labsum reparabit* (« a fait réparer le pont tombé en ruines à cause de sa vétusté ») pour l'inscription de Flavius Splendonium Aufidius à l'époque de Théodoric⁶⁵. Cette période prend la suite de celle des Antonins qui ont été de grands constructeurs de ponts, en particulier à proximité d'Ostie et de Portus, en liaison avec l'aménagement du complexe portuaire voulu par Trajan et/ou ses successeurs⁶⁶. À partir de sa victoire sur Maxence, Constantin semble avoir amplifié, comme dans bien des domaines, le phénomène de restauration. Son départ pour Constantinople en 326, pas plus que l'absence de ses successeurs de Rome, n'ont remis en cause ce phénomène.

Encore faut-il ne pas se tromper sur la signification du terme de restauration et sur la connotation des formulaires épigraphiques du IV^e siècle. J. Le Gall, en son temps, criait à la « décadence »⁶⁷. Les empereurs du Bas-Empire n'auraient pas pu se hisser à la hauteur des « grands empereurs » constructeurs « d'autrefois », du Haut-Empire. Ils se seraient contentés d'être des restaurateurs, de pâles imitateurs de leurs prédécesseurs qui, en tant que constructeurs, n'avaient pas besoin d'indiquer leur œuvre de restauration qui exista pourtant. Aujourd'hui, les idées de Le Gall sont à nuancer. Cet effort des empereurs des IV^e et V^e siècles pour les ponts est à inscrire dans le cadre plus large « d'un renouveau de l'activité édilitaire »⁶⁸ à Rome initié à la fin du III^e siècle. Depuis Aurélien, les empereurs ou leurs représentants restaurent et réorganisent la Ville, façonnant finalement un nouveau paysage urbain et suburbain original. Après 312, Constantin poursuit à Rome et dans ses environs la politique des païens Dioclétien et surtout Maxence, certes en lui donnant un infléchissement chrétien : sauvegarde du centre historique de la Ville marqué par le paganisme, création de lieux de culte chrétien dans la Ville et organisation de la « ville des martyrs » à l'extérieur de l'enceinte. L'essor urbain en îlots d'habitation qui résulta de cette politique impliquait un réseau de voies de communication à la fois étoffé et en bon état. On comprend mieux alors le soin des autorités

65. *AE*, 1975, 138. Pour d'autres exemples voir M. CÉBEILLAC-GERVASONI et alii, *Épigraphie [...]*, p. 126-136.

66. Ch. BRUUN et A. GALLINA ZEVİ (dir.), *Ostia e Portus nelle loro relazioni con Roma*, Rome, 2002.

67. J. LE GALL, *Il Tevere [...]*, p. 354 (*Le Tibre [...]*), p. 294-295 : « Cette décadence s'est poursuivie pendant deux siècles et plus, mais il y a eu des temps d'arrêt ; les empereurs pensaient alors à cette ville qu'ils ne connaissaient guère, ou même pas du tout, mais qui gardait sa valeur symbolique ; ils essayaient de rendre éternelle leur mémoire en y édifiant à côté de ceux des grands empereurs d'autrefois, des monuments qui conservaient leur nom. Nul n'était plus propre à satisfaire leur désir qu'un pont, puisque tous les ponts romains, sauf le pont Sublicius, portaient le nom de leur bâtisseur.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles il y a eu un Pons Valentiniani, un Pons Gratiani, un Pons Theodosii et aussi un Pons Probi, le premier en date mais le plus mystérieux pour nous »).

68. R. KRAUTHEIMER, *Rome [...]*, p. 29.

69. H. JAÏDI, «L'annonce de Rome au Bas-Empire» dans B. MARIN et C. VIRLOUVET (dir.), *Nourrir les cités de Méditerranée, Antiquité-Temps Modernes*, Paris, 2003, p. 83-102.

70. *AE*, 1975, 138.

71. *AE*, 1975, 137 : Honorius et Théodose II ont fait reconstruire le pont de Matidia peut-être détruit durant la prise de Portus par Alaric.

72. Par exemple, *AE*, 1975, 135 : *interruptum iter pontis...*

73. Cl. NICOLET, *L'Inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, 1988.

74. R. CHEVALLIER, *Les Voies [...]*, p. 32.

75. M. CÉBEILLAC-

GERVASONI, «Autocélébration des élites locales : quelques réflexions autour de la viabilité» dans

30

eadem, L. LAMOINE et F. TRÉMENT (dir.), *Autocélébration des élites locales dans le monde romain : contextes, images, textes (II^e s. av. J.-C./III^e s. ap. J.-C.)*, Clermont-Fd, 2004, p. 162.

à maintenir en état les voies et les passages sur le Tibre dans Rome comme dans la région d'Ostie et de Portus. Le souci de maintenir le ravitaillement annonaire de Rome explique également le soin apporté par les autorités romaines à l'état des ponts comme des rives du Tibre⁶⁹. À l'époque de Théodoric le Grand, le préfet de l'annonce Flavius Splendonius Aufidius est associé au préfet de la Ville dans la dédicace de restauration du pont de Matidia⁷⁰. Les ravages d'Alaric dans la région de Rome, après 410, n'ont donc pas stoppé cet investissement public⁷¹.

Permanence du cheminement et continuité du pouvoir

Les formulaires épigraphiques attestent du souci des autorités d'assurer la continuité et la permanence du cheminement⁷². Le pont est considéré comme un élément d'un continuum qui comporte la voie principale, des voies vicinales et des chemins, des embranchements et des passages dont ceux sur les cours d'eau, une complémentarité avec les voies d'eau navigables. Ceci renvoie à la conception que les Romains se faisaient de l'espace et de leur capacité à appréhender et à représenter les territoires dans l'empire⁷³. D'après la législation et les traités des arpenteurs, les voies principales et vicinales étaient du ressort des autorités publiques, les ponts qui permettaient le passage de ces voies sont à compter dans cette catégorie⁷⁴. À l'époque impériale, compte tenu des investissements en moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation d'un pont, quasiment seul l'État central, c'est-à-dire le prince, les membres de la famille impériale et les hauts fonctionnaires, peuvent se permettre d'agir⁷⁵. Les autorités locales peuvent être amenées à participer mais le partenariat avec l'empereur ou l'un de ses représentants ne semble pas paritaire.

La continuité assurée du cheminement peut apparaître comme une métaphore de la continuité politique et de la capacité des hommes de pouvoir à la garantir. Les empereurs du Bas-Empire ont sans doute voulu s'afficher comme des conservateurs, des continuateurs des princes du Haut-Empire, plus particulièrement d'Auguste, le fondateur du régime impérial, et des Antonins que l'historiographie antique considérait comme les « bons empereurs ». Ce n'est pas un hasard si le ou les rédacteurs de l'*Histoire*

Auguste ont fondé leur entreprise sur les biographies des grands empereurs du II^e siècle dans le but de façonner celles des empereurs du III^e siècle et de donner des leçons de gouvernement aux empereurs chrétiens. Ces derniers, en choisissant de se présenter comme restaurateurs, intégraient en fait à leur discours idéologique les nouvelles conceptions de la temporalité et du temps historique, développées aussi bien par les auteurs chrétiens que païens de l'Antiquité tardive. Les empereurs tardifs se considéraient comme des instruments des dieux ou de Dieu réalisant, les uns après les autres, la volonté divine⁷⁶. Leurs dédicaces sont ambivalentes, proclamant la puissance du souverain dissimulée derrière la modestie du conservateur.

Les empereurs du Bas-Empire, dont les successions ont été souvent troublées, recherchaient également à faire croire à une continuité dynastique. Les dédicaces de restauration, qui se succèdent tout au long du IV^e siècle, sont autant de ponts jetés entre les différents successeurs de Constantin le Grand qu'ils aient appartenu ou non à la famille constantinienne⁷⁷. On croirait voir, à l'échelle du paysage du *suburbium* de Rome, l'image des *imagines pictae* des ancêtres, reliées entre elles par des bandelettes, exposées dans les *domus* aristocratiques, que décrit Pline l'Ancien dans son *Histoire Naturelle*⁷⁸.

Continuité encore quand païens et chrétiens participaient ensemble aux opérations de restauration. Jusqu'à l'interdiction officielle des cultes païens par Théodose le Grand, cet effort édilitaire voit en effet l'association de toutes les bonnes volontés, païennes et chrétiennes. Le préfet de la Ville C. Ceionius Rufius Volusianus Lampadius, qui est cité dans l'inscription *AE*, 1975, 134, connu « pour sa frénésie de construction à Rome », était un païen convaincu⁷⁹. Le stock de colonnes de marbre trouvé dans le dépôt du temple des *fabri nauales* à Ostie porte la marque de son petit-fils, préfet de la Ville en 417-418, resté fidèle lui aussi à la religion traditionnelle alors même que celle-ci n'était plus licite⁸⁰.

Enfin, ultime permanence, elle concerne Rome elle-même. On a trop souvent dit que Rome avait perdu son rang de capitale au Bas-Empire, concurrencée depuis le III^e siècle par les résidences impériales proches des fronts militaires et depuis 330 par Constantinople. R. Krautheimer a montré au contraire que l'on pouvait faire une lecture renversée des événements et

76. Y.-M. DUVAL, « Temps antique et temps chrétien » dans R. CHEVALLIER (dir.), *Aïôn. Le Temps chez les Romains*, Paris, 1976, p. 253-259.

77. Ch. BADEL, *La Noblesse de l'Empire romain : les masques et la vertu*, Paris, 2005, p. 106-155 ; F. CHAUSSON, *Stemmata Aurea*, Rome, 2007.

78. PLINE, *Histoire naturelle*, 35, 6, 6.

79. M. CÉBEILLAC-GERVASONI *et alii*, *Épigraphie [...]*, p. 276-277.

80. A. CHASTAGNOL, *Fastes [...]*, p. 276-279.

81. R. KRAUTHEIMER, *Rome [...]*, p. 26.

82. *Ibid.*, p. 29.

83. *Ibid.*, p. 21-87.

84. Sylvia SINAPI, « La ville de Rome dans les *Panégryriques latins* : fragments d'un discours de rupture des Tétrarques à Constantin » dans Marie-Henriette QUET (dir.), *La « Crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, Paris, 2006, p. 371-384.

85. Les visites de Constance II en 357, d'Honorius I^{er} en 416, du roi Théodoric en 500, des exarques byzantins au VI^e siècle; les séjours d'Attale (409-415), de Pétrone Maxime et d'Avitus (455), d'Anthémios (467), d'Olybrius (472), de Julius Nepos (474); les sièges de 410 (le roi Alaric), de 455 (le roi Genséric), de 472

(Ricimer), de 536

(Bélisaire), de 537

(le roi Vitigès), de

544-546 (le roi Totila),

de 547-552 (Narsès).

32

affirmer que « Rome demeurerait LA capitale »⁸¹. La muraille d'Aurélien n'est plus le signe de la pusillanimité des habitants de Rome, abandonnés à la menace barbare, mais celui « d'une renaissance de la grande architecture à Rome »⁸². À partir de Dioclétien, Rome redevient une ville-chantier permanente, les empereurs absents trouvant dans l'aristocratie païenne et chrétienne de la Ville et dans la papauté de précieux relais⁸³. Sylvia Sinapi a bien eu du mal à trouver les signes de la « rupture » des princes avec Rome dans les panégryriques officiels, elle en a cerné trois. L'usage plus fréquent à partir de la fin du III^e siècle de l'expression de « cité-mère de l'Empire » à propos de Rome pourrait suggérer le déclassement de la Ville, « au moment où s'épuise la pertinence politique de l'*Urbs* », une mère pour laquelle son fils (l'empereur) éprouverait de la piété et de l'attachement mais qui se considérerait affranchi de toute obéissance envers cette représentante de « l'ordre féminin ». En outre, les princes des III^e et IV^e siècles sont présentés désormais comme itinérants et les troubles, qui ont persisté aux frontières durant toute la période, auraient amené à une véritable « translation du siège de l'Empire » vers les confins militaires, « seul[s] aptes désormais à garantir l'intégrité et la puissance de Rome ». Dans les préoccupations impériales, le salut des provinces serait devenu supérieur à celui de la Ville même. Enfin, l'abandon de l'exercice du pouvoir par délégation qui autorisait aux I^{er} et II^e siècles que l'empereur restât à Rome, éloigné des théâtres d'opérations, n'était plus de mise à l'époque où le prince retrouvait les champs de bataille⁸⁴. Les signes repérés par S. Sinapi ne semblent pourtant pas encore exclusifs au IV^e siècle ni capables d'ébranler le *sedes imperii* traditionnel et son caractère universel. Rome, jusqu'au Ve siècle, reste résidence impériale ou continue de recevoir la visite de l'empereur. Jusqu'au VII^e siècle, elle est un enjeu majeur des luttes entre les Romains (puis les Byzantins) et les Barbares, Goths puis Lombards, installés dans la péninsule⁸⁵.

